Zeitschrift: Annuaire suisse de science politique = Schweizerisches Jahrbuch für Politische Wissenschaft

Herausgeber: Schweizerische Vereinigung für Politische Wissenschaft

Band: 6 (1966)

Artikel: Année politique suisse 1965 = Schweizerische Politik im Jahre 1965

Autor: Gilg, Peter / Reymond, François-L. / Bindschedler-Robert, Denise

Kapitel: Défense nationale

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-170985

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Défense nationale

Considérée de plus en plus comme un tout, la défense nationale a été marquée, en 1965, sur le plan politique, par des développements et des affrontements moins vifs que pendant l'année précédente. L'affaire des *Mirage* avait trouvé une première conclusion le 7 octobre 1964 devant les Chambres [1]. Elle a continué pourtant à exercer des effets pendant l'année qui nous préoccupe. Origine des recherches sur les moyens de renforcer le contrôle de l'administration par l'Assemblée fédérale, ce dont nous parlons ailleurs, elle a aussi projeté son ombre sur la politique militaire, provoquant des études sur la réorganisation du DMF, mettant en cause les projets d'armement établis selon l'organisation des troupes de 1961, posant enfin la question des rapports entre le « possible » et le « souhaitable » en cette matière. La discussion sur la portée des tâches de défense nationale en a été voilée par des difficultés d'ordre personnel et partisan, qui ont entraîné la réduction du budget militaire 1966 d'un montant forfaitaire symbolique de 100 millions. Pourtant, à travers les différentes manifestations de la politique militaire, le problème de la défense totale apparaît toujours, en contrepoint.

L'étude dont a été chargé l'ancien chef de l'Etat-major général, le commandant de corps Annasohn, à la fin de 1964, est fondamentale. La *défense nationale totale* repose sur quatre piliers, l'armée, la protection civile, la défense économique et le renforcement de la défense spirituelle. Il s'agit d'intégrer ces quatre domaines à une conception d'ensemble, de les pourvoir d'organes coordinateurs, voire centralisés [2], doués de pouvoirs décisionnels et non plus seulement consultatifs. La répartition des efforts du pays entre les différents aspects de la défense devrait tendre à un engagement plus grand de l'armée dans des tâches de protection des civils [3]. Il s'agit-là d'une direction nouvelle, où la primauté du « militaire », dans les préoccupations d'armement et d'équipement, sur les besoins « civils » de la défense devrait diminuer. A cet égard, la question de la répartition des tâches administratives entre militaires et civils est posée, ainsi que celle des possibilités financières d'un petit pays [4]. Parallèlement, la *réorganisation* du DMF, demandée par les Chambres le 7 octobre 1964, a été confiée pour étude à une commission d'experts [5]. Le travail de cette commission doit s'exercer principalement dans le domaine administratif et au sujet des problèmes d'armement: la distinction demandée entre le développement technique d'armes nouvelles et leur acquisition,

---

[1] Sur l'affaire des *Mirage*, nous renvoyons à l'article de *Willi Geiger*, « Der *Mirage*-Konflikt », in *ASSP*, 5, 1965, pp. 90-99.

[2] Le commandant de corps Annasohn évoquait devant la Société des officiers de Zurich, le 29 novembre, la possibilité de créer un Département de la défense nationale, ou à tout le moins une direction centralisée. *Cf. NZZ*, 5209, 4. 12. 65.

[3] *Cf. Ibid*, ainsi que le commandant de corps Ernst (discours d'Uster), *NZZ*, 4970, 22. 11. 65.

[4] *Cf.* Déclaration du directeur de l'administration des finances, M. Redli, devant une société d'officiers; *cf. NZZ*, 3169, 30. 7. 65, et *Vat.*, 193, 21. 8. 65. M. Redli fait une distinction nette entre le « souhaitable » désiré par les militaires dont c'est le devoir, et le « possible » pour un petit pays dont les moyens financiers ne croissent pas aussi vite que le coût des équipements militaires nécessaires. Une planification de la défense doit être l'œuvre commune de civils et de militaires.

[5] Commission nommée le 26 janvier, sous la présidence de O. Hongler, comprenant entre autres des experts en organisation industrielle. Son mandat est défini par le texte de la motion adoptée par les Chambres. (*Bull. stén. CN*, 1964, pp. 409 ss.; *Bull. stén. CE*, 1964, pp. 201 ss.) *Cf. NZZ*, 324, 26. 1. 65 et *GdL*, 21, 27. 1. 65. Cette commission a donné un rapport intermédiaire en juillet 1965. Son rapport final doit être remis au Conseil fédéral assez tôt pour que celui-ci saisisse les Chambres d'un projet en automne 1966.

affaire financière, marque bien le souci qu'ont eu les Chambres d'éviter la concentration entre les mains du commandement de l'armée, de toutes les responsabilités administratives touchant à l'équipement.

Ce sont des questions d'*armement* qui occupent la plus grande part des activités politiques militaires. Les projets soumis aux Chambres en 1965, première année du plan de dépenses quinquennal dont le montant atteint 8,3 milliards, sont restés en dessous de la moyenne annuelle de 1660 millions. L'acquisition des avions de combat *Mirage* a donné lieu à deux rapports semestriels, conformément à la décision des Chambres [1]. La conversion du programme de livraison de 100 appareils à 57 n'a pas entraîné les économies que l'on en attendait: le coût total des appareils était estimé à 1187 millions à fin août, sans exclure pourtant des dépassements dus au renchérissement. Les Chambres prirent connaissance des rapports et accordèrent pendant la session d'automne les 159 millions supplémentaires demandés [2]. A la fin de l'année, trois appareils montés en Suisse étaient sortis des ateliers de construction, et des essais étaient en cours aux Etats-Unis pour contrôler l'efficacité du système électronique *Taran*.

Mais, plus que les avions de combat, ce sont les projets *Florida* et *Bantam* qui ont animé la discussion. L'achat d'engins téléguidés antichars d'infanterie, objet du message du 19 février [3], a soulevé des difficultés: le modèle choisi, le *Bantam*, engin suédois, était en concurrence avec une arme produite en Suisse, le *Mosquito*. La firme suisse Contraves mena une campagne soutenue contre la décision du Conseil fédéral, sans faire triompher ses intérêts; l'engin *Mosquito*, plus encombrant, plus lourd, n'était pas encore suffisamment développé, dans sa dernière version, pour emporter la décision, alors que le *Bantam* était déjà opérationnel. Les Chambres se rallièrent au point de vue du Conseil fédéral, tout en invitant celui-ci à ne pas prétériter les entreprises suisses à l'avenir [4].

Le maintien d'une industrie suisse d'armement, essentiel en prévision de conflits, évoqué au sujet du *Bantam*, est un problème toujours aigu: la dénonciation d'un contrat de recherches liant la Confédération à la même firme Contraves pour le développement d'engins téléguidés sol-air, en juin 1965 [5], le rapport concernant la rentabilité de la Fabrique fédérale d'armes de Berne [6], montrent les difficultés d'organisation et coordination existantes.

L'achat du système d'alerte *Florida*, destiné à assumer une surveillance centralisée de l'espace aérien et à calculer l'engagement de l'aviation et des moyens de défense antiaériens, objet du message du 28 mai [7], fut décidé par les Chambres malgré une opposition socialiste assez vive au Conseil national [8], fondée sur la crainte de dépassements éventuels de crédits. Le système *Florida*, complément de l'achat du *Mirage* et d'engins téléguidés, s'inscrit dans la ligne définie en 1961

---

[1] Messages du 2 février 1965 (*cf. FF*, 1965, I, pp. 285 ss.) et du 10 août 1965 (*cf. FF*, 1965, II, pp. 821 ss.); le second était accompagné d'une demande de crédit de 159 millions.

[2] Le Conseil national, le 22 septembre, par 89 voix contre 34; le Conseil des Etats, le 12 octobre, sans opposition (*cf. NZZ*, 3929, 23. 9. et 4254, 12. 10. 65).

[3] *Cf. FF*, 1965, I, pp. 399 ss.

[4] Conseil des Etats, le 22 juin; Conseil national, le 28 septembre. Au Conseil des Etats, le vœu prit la forme d'un postulat. Au Conseil national, le conseiller fédéral Chaudet fournit des assurances dans ce sens. *Cf. NZZ*, 2679, 22. 6.; 4017, 28. 9. 65.

[5] *Cf. GdL*, 211, 10. 9. 65; *NZZ*, 3733. 11. 9. 65.

[6] *Cf.* H. R. Kurz, « Das Militärjahr 1965 », in *Der Fourier*, 39, 1965, pp. 1-6.

[7] *Cf. FF*, 1965, I, pp. 1460 ss.

[8] Conseil national, le 30 septembre, par 104 voix contre 66; Conseil des Etats, le 16 décembre, par 31 voix sans opposition. *Cf. Bull. stén. CN*, 1965, pp. 414 ss. et 424 ss.; *NZZ*, 5426, 16. 12. 65.

déjà [1]. Enfin, dernier groupe d'importance, le programme d'armement 1965, dont le montant s'élevait à 717 millions [2], devait être lui aussi accepté par les Chambres [3]: il s'agissait-là de crédits d'ouvrages touchant des domaines divers et à répartir sur plusieurs années. Dans toutes ces demandes de crédits, il faut remarquer le souci avec lequel l'Exécutif a tenu compte des facteurs éventuels de renchérissement, soit pour les inclure sous forme de provisions, soit pour les exclure explicitement. C'est là un résultat favorable de l'expérience faite au sujet des *Mirage*.

Le développement des *places d'armes* n'a pas été de toute simplicité. Au contraire, il s'est heurté, malgré le bon vouloir des Chambres, qui ont accordé des crédits en vue de constructions (215 millions) et d'achats de terrain (60 millions), et malgré l'extension du domaine militaire fédéral de 2400 ha [4], à des difficultés locales considérables. Si le succès a été relativement aisé à propos des places de tir du Petit-Hongrin et du Rhin postérieur, il n'en a pas été de même ailleurs. Aux Franches-Montagnes, l'opposition de la population a pu s'appuyer sur les partis politiques du Jura bernois, qui ont entrepris des démarches auprès du DMF [5]. Dans le Jura neuchâtelois, où la protection de la nature compte de nombreux défenseurs, l'opinion s'est agitée au sujet de la main-mise éventuelle de l'armée sur le Mont-Racine. Dans le canton de Vaud, le Conseil d'Etat entend faire du vallon de Nant une réserve naturelle, fort de l'appui du Grand Conseil, malgré les vœux du DMF et de la commune de Bex [6]. Par ailleurs, le Liechtenstein est intervenu pour protéger les habitants d'une commune gênée par la place de tir, voisine, du Luziensteig [7], contre le bruit et les restrictions de circulation. La préoccupation du bruit a aussi été la cause d'enquêtes et de mesures à Emmen où la population se plaignait. Aux besoins de l'armée, qui doit disposer de vastes espaces pour exercer la manœuvre des unités blindées et motorisées modernes, s'opposent de plus en plus les intérêts de ceux qui veulent ménager à la population des zones de détente protégées.

Dans un autre domaine, l'activité des promoteurs d'un *service civil* pour les objecteurs de conscience s'est accrue en 1965: le nombre des condamnations a été plus élevé [8]. Sur le plan politique il faut signaler le postulat Sauser (dém.-év., ZH) au Conseil national, préconisant un service de remplacement aussi pénible et aussi long que le service militaire [9] ainsi que la motion Bertholet (soc., GE) tendant à ce que les condamnés au titre de l'objection de conscience subissent leur peine sous forme de travail dans un hôpital ou dans un établissement analogue [10]. La position du Conseil fédéral, fondée sur l'obligation au service militaire prévue dans la Constitution, a été précisée par M. Chaudet au Conseil national: si la création d'un service civil n'est pas possible pour des raisons constitutionnelles, on étudie les moyens d'alléger les peines auxquelles les objecteurs sont condamnés [11].

---

[1] *Cf. ASW*, 1965, p. 132.
[2] Message du 28 mai. *Cf. FF*, 1965, I, pp. 1530 ss.
[3] Conseil des Etats, le 28 septembre, sans opposition; Conseil national, le 15 décembre, par 85 voix contre 31. *NZZ*, 4024, 29. 9.; 5413, 15. 12. 65.
[4] *Cf.* H. R. KURZ, *art. cit.*, p. 4.
[5] *Cf.* Lettre du 13 mars des partis conservateur, libéral, socialiste et chrétien-social au Conseil fédéral, in *TdG*, 62, 15. 3. 65; réponse du Conseil fédéral, du 13 avril, *cf. TdL*, 122, 2. 5. 65.
[6] *Cf. GdL*, 7, 11. 1.; 87, 14. 4.; 289, 11. 12. 65.
[7] *Cf. NZZ*, 5097, 29. 11. 65, *TdL*, 333, 29. 11. 65.
[8] *Cf.* H. R. KURZ, *art. cit.*, p. 5.
[9] *Bull. stén. CN*, 1965, pp. 326 ss. *Cf. GdL*, 137, 26. 6. 65; *Bund*, 267, 27. 6. 65.
[10] Motion déposée le 1. 12. 65. *Cf. TdG*, 282, 1. 12. 65.
[11] *Cf. Bull. stén. CN*, 1965, pp. 328 ss.; *GdL*, 146, 26. 6. 65 et H. R. KURZ, *art. cit.*

Le développement de la *protection civile* s'est poursuivi au cours de l'année dans les cantons, sans autre incident majeur que le refus par le peuple argovien, le 31 octobre, de la loi d'introduction cantonale [1]. Quelque mauvaise humeur s'est pourtant manifestée, çà et là, essentiellement pour des raisons financières, car la Confédération ne prend pas tous les frais à sa charge, et les communes se trouvent placées devant des tâches qui gonflent leurs engagements budgétaires.

Alors que les différents projets d'équipement et de construction passaient sans trop de difficultés le cap du Législatif, le *budget militaire* 1966 a été l'objet d'une démonstration politique qui illustre l'état d'esprit créé par la question des *Mirage*. Compte tenu du plafond annoncé de 8,3 milliards pour cinq ans, les 1769 millions demandés dépassaient la moyenne. Ils furent réduits d'un montant forfaitaire de 100 millions à la suite d'un compromis entre les deux Conseils, le Conseil national ayant d'abord voté une réduction de 150 millions [2]. La démonstration de méfiance, engendrée d'abord par l'augmentation générale des dépenses de la Confédération, s'est cristallisée sur le budget militaire. Le parti socialiste avait demandé la démission de M. Chaudet le 3 octobre, imité par quelques organes de tendance radicale qui voulaient profiter du remaniement gouvernemental entraîné par le départ de M. Wahlen. Par ailleurs, la publication, après de longues hésitations, des rapports Dænzer sur l'acquisition des *Mirage* [3], et Abrecht sur le comportement administratif des hauts fonctionnaires impliqués dans l'affaire [4], en posant à nouveau la question des responsabilités personnelles, entraîna le regroupement d'une majorité socialiste et conservatrice qui s'était déjà manifestée, en 1964, contre la politique du Département militaire fédéral.

Politique économique générale

L'année 1965 s'inscrit dans une période de transition. Depuis le début des années 60, en effet, les principes très libéraux d'une expansion non contrôlée ont commencé à se montrer insuffisants, et dangereux dans la mesure où ils autorisaient l'apparition de phénomènes nuisibles à l'économie dans son ensemble. Il s'est agi dès lors de définir et de mettre en œuvre une politique de croissance concertée, qui tienne compte autant de facteurs sociaux que d'expansion des moyens de production. Cette mise en œuvre rend nécessaire un long travail de préparation sur les esprits: la politique de *croissance* est un principe actif; elle peut difficilement s'accommoder d'attentisme ou de simples arbitrages, entre les forces du marché, de la part des autorités et des banques centrales; elle repose sur la coopération

---

[1] 38.797 « non » contre 23.921 « oui »; tous les partis recommandaient le « oui »; il n'y a pratiquement pas eu de campagne référendaire. *Cf. NZZ*, 4679, 5. 11. 65 et *NZ*, 505, 1. 11. 65.

[2] Délibérations du Conseil des Etats, 1er décembre; du Conseil national, 7, 9, 13 et 14 décembre; du Conseil des Etats, 17 décembre. *Cf. NZZ*, 5152, 1. 12.; 5261, 7. 12.; 5304, 9. 12.; 5389, 14. 12.; 5426, 16. 12.; 5447, 17. 12. 65; *BN*, 538, 18. 12. 65, *GdL*, 295, 18. 12. 65, *Bund*, 541, 19. 12. 65; *BTw.*, 293, 15. 12. 65, etc.

[3] Rapport final d'une expertise sur l'affaire des *Mirage* à l'intention du Conseil fédéral. Remis par la commission des trois experts chargés d'examiner la question de l'acquisition des avions *Mirage*, présidence: professeur W. Dænzer, Zurich et Olten 1965. *Cf. NZZ*, 2784, 29. 6. 65; *GdL*, 149, 30. 6. 65.

[4] Rapport sur l'enquête disciplinaire concernant l'affaire « Acquisition d'avions *Mirage* », par la commission d'enquête: Th. Abrecht, H. Gut, E. Barde. Lausanne 1965. *Cf. NZZ*, 5306, 9. 12. 65, *Ostschw.*, 286, 9. 12. 65, *Vat.*, 288, 13. 12. 65, *GdL*, 288, 10. 12. 65, *Bund*, 530, 12. 12. 65.